

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL N°1 DU 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de CORRONSAC légalement convoqués par OUPLOMB Thierry, Monsieur le Maire, le vingt-neuf mai deux mille vingt-six, se sont réunis à la mairie sous sa présidence.

Membres en exercice : 15

Présents :

Mesdames BARTHE de MONTMEJAN Charlotte, JOUANNOT Isabelle, MAUREL Liliane, PIMENTA Jessica, QUARANTA Aurore ;

Messieurs DAVID Didier, DIDIER Stéphane, GAIGA Roméo, GILLON Luc, JORDAN Luc, ROULLET Nicolas, VERKINDERE Yannick.

Pouvoirs :

MEDIONI FINES Linda a donné pouvoir à QUARANTA Aurore

Excusés :

LARUE Marie-Nathalie

Secrétaire de séance :

JOUANNOT Isabelle

A l'ordre du jour figuraient les points suivants :

- Désignation des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

DÉLIBÉRATION 2026/15

Désignation des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026 :

Monsieur le Maire, rappelle que les élections sénatoriales vont permettre de renouveler la moitié du Sénat et auront lieu le dimanche 27 septembre 2026.

Le Sénat est renouvelé par moitié tous les trois ans – soit un renouvellement complet tous les six ans. 178 sénateurs vont donc être élus en septembre prochain, ceux de la « série 2 ». Ces sièges sont ceux des départements de l'Ain à l'Indre (1 à 36) et du Bas-Rhin au Territoire de Belfort (67 à 90, sauf la Seine-et-Marne). Seront également élus cette année les sénateurs de la Guadeloupe, de la Guyane, de Saint-Barthélemy et Saint-Martin, de Wallis-et-Futuna et de la Polynésie française, ainsi que six sénateurs des Français hors de France.

Les conseils municipaux doivent désigner leurs délégués titulaires et suppléants (appelés aussi grands électeurs) conformément aux articles L. 284 à L. 290 du Code électoral et au décret de convocation des collèges électoraux.

Selon la taille de la commune, le nombre de délégués varie. Pour Corronsac, le nombre de délégués est fixé à 3 et le nombre de suppléants est également fixé à 3.

L'élection des délégués et des suppléants se déroule séparément.

Le vote a lieu au scrutin secret majoritaire à deux tours, avec dépouillement immédiat et proclamation des résultats.

Il faut recueillir la majorité absolue pour être élu au premier tour, ou la majorité relative au second. En cas d'égalité de suffrage, le candidat le plus âgé est élu.

COMMUNE DE CORRONSAC (Haute-Garonne)

Les candidats doivent être **membres du conseil municipal** (sauf pour les suppléants, qui peuvent aussi être des électeurs de la commune, sous réserve des conditions de nationalité et d'inscription sur les listes électorales).

Le bureau électoral est présidé par Monsieur le Maire, assisté des **deux conseillers les plus âgés et des deux plus jeunes** présents à l'ouverture de la séance.

1/ Monsieur le Maire appelle aux candidatures pour les 3 délégués titulaires :

Se présentent :

BARTHE de MONTMEJAN Charlotte, VERKINDERE Yannick, GILLON Luc

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Majorité absolue : 8

Sont élus délégués titulaires :

1. BARTHE de MONTMEJAN Charlotte, avec 14 voix.
2. VERKINDERE Yannick, avec 14 voix.
3. GILLON Luc, avec 14 voix.

2/ Monsieur le Maire appelle aux candidatures pour les 3 délégués suppléants :

Se présentent :

PIMENTA Jessica, OUPLOMB Thierry, ROULLET Nicolas

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Majorité absolue : 8

Sont élus délégués suppléants :

4. PIMENTA Jessica, avec 14 voix.
5. OUPLOMB Thierry, avec 14 voix.
6. ROULLET Nicolas, avec 14 voix.

- Nombre d'élus : 15.
- Nombre de présents : 13, nombre de pouvoirs : 1, nombre d'absents 1 :
- Nombre de votants : 14
- 14 Pour, 0 Contre, 0 Abstention.

Fin de la séance : 18H42

- Fait et délibéré à CORRONSAC, le 5 juin 2026
- Pour extrait certifié conforme,
- Au registre sont les signatures

La Secrétaire de la séance,
JOUANNOT Isabelle

Le Maire,
Thierry OUPLOMB



PV-CM-1-05/06/2026-2